



CENTRE PARENTAL TI AN ERE

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET FINANCIER 2019

SOMMAIRE

I- INTRODUCTION	3
II- L'ACTIVITÉ 2019 DU CENTRE PARENTAL TI AN ERE.....	4
1- Les caractéristiques des demandes enregistrées	4
2- Les admissions.....	6
3- Les situations suivies en 2019	6
4- La typologie des personnes accueillies	8
5- La situation des enfants	16
6- La santé.....	19
7- L'accompagnement des fratries	21
8- Le secrétariat	23
9- Les missions des surveillants de nuit	24
10- Une des missions des auxiliaires de puériculture.....	25
11- Formation : La « systémie du couple »	28
III- LE BUDGET	30
1. Les dépenses	30
2. Les produits.....	31
IV- LE PERSONNEL DE L'ÉTABLISSEMENT	32
V- CONCLUSION.....	33

Le centre parental Ti an Ere

Dénomination	Centre parental Ti an Ere
Adresse	28 rue des Tanneurs 35700 Rennes
Téléphone	02 99 87 91 00
Organisme gestionnaire	Association Asfad
N°FINESS	350013017
Catégorie de l'établissement	[166] Etablissement d'Accueil Mère-Enfant
Code APE	8790 B
N°SIRET	32743653100013
Date d'ouverture	1 ^{er} mai 1993
Capacité totale agréée	17 unités familiales

Organisation des activités de L'Asfad par pôles :



I- INTRODUCTION

L'activité du centre parental en 2019 a été marquée par des changements au niveau des postes d'encadrement (départ du responsable de service et de la directrice du pôle protection de l'Enfance).

L'équipe du centre parental a engagé et mené à son terme la démarche d'évaluation interne. C'est ainsi qu'accompagnée par le CREAI, l'équipe au complet du centre parental a réfléchi sur ce qui fonctionne, ce qui doit être amélioré. L'aboutissement de ce travail dense s'articule dès 2020 au travers de l'écriture du nouveau projet d'établissement et la mise en œuvre de groupes de travail autour de thématiques aussi variées que : « Améliorer les conditions d'accueil des couples et leur prise en charge », « Développer la participation citoyenne » ou encore « Développer le partenariat et étendre le réseau ».

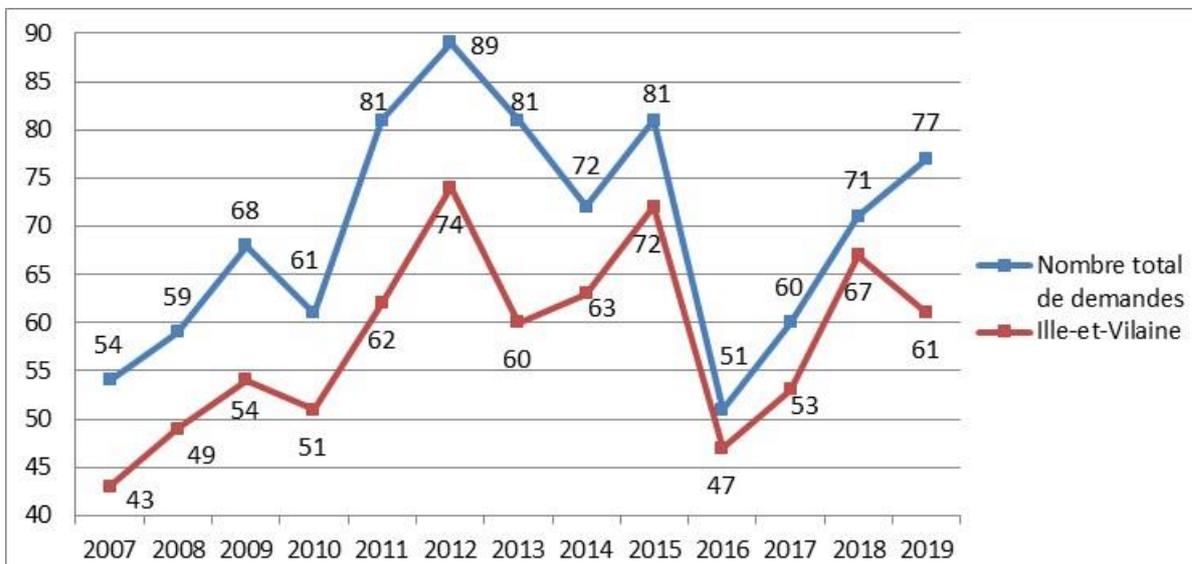
Outre la transcription statistique de l'activité du centre parental, nous avons décidé cette année de rendre compte de celle-ci au travers du prisme des professionnel.le.s qui exercent auprès des familles et qui participent à une prise en charge de qualité.

II- L'ACTIVITÉ 2019 DU CENTRE PARENTAL TI AN ERE

1- Les caractéristiques des demandes enregistrées

- L'origine des demandes :

Sur l'année 2019, le service a enregistré 77 demandes de prise en charge contre 71 en 2018 (dont 15 demandes hors département).



La majeure partie des orientations viennent directement des C.D.A.S (32 demandes) et du SAFED (19 demandes). Les autres demandes sont directement formulées par des femmes ou par des partenaires comme l'APASE, l'AFPA, COALLIA, etc...

Les services sociaux du département soutiennent une orientation vers le centre parental. Celle-ci est ensuite évaluée en lien avec ces services et l'établissement.

Les CDAS référents département d'Ille et Vilaine d'où sont issues les personnes orientées vers le centre parental :

CDAS référents	Nombre de demandes
CDAS Villejean Nord St Martin	2
CDAS Francisco Ferrer - Le Blosne	2
CDAS Centre	2
CDAS Saint-Cyr Cleunay	3
CDAS Maurepas-Patton	1
CDSA Champs Manceaux	2
CDAS Couronne Rennaise Ouest (Pacé)	2
CDAS Couronne Rennaise Sud (Chartres de Bretagne)	3
CDAS Couronne Rennaise Est (Thorigné Fouillard)	1
CDAS Pays de Brocéliande (Montfort)	2
CDAS Marches de Bretagne (St Etienne en Cogles)	2
CDAS ST Aubin d'Aubigné	1
CDAS Saint-Malo	4
CDAS Combourg	1
CDAS Pays de Vitré	1
CDAS Fougères	3

Les demandes provenant d'autres départements sont enregistrées mais nous n'y donnons pas suite. Il s'agit essentiellement de demandes provenant des départements limitrophes d'Ille-et-Vilaine (44, 22, 56, 53) et de la région parisienne.

Les parents et futurs parents au moment de la demande :

Ces chiffres concernent les demandes d'admission tous départements confondus.

L'âge

Moyenne d'âge des parents au moment de la demande (sur les 59 demandes où l'âge est renseigné) :

< 18 ans : 19 %

18 – 25 ans : 47 %

26 et plus : 34 %

Sur les 77 demandes enregistrées :

La situation

52 % des femmes sont enceintes, et parmi elles, 22 % ont déjà un à des enfant(s).

Lors de la première demande, 34 % ne sont pas enceintes et ont un enfant.

Le parcours ASE du demandeur

20,8 % des personnes demandant à venir en centre parental ont elles-mêmes eu un parcours à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les conditions d'hébergement

10,4 % sont dans leur logement propre au moment de la demande, 28,6 % vivent chez de la famille, 11,7 % sont en CHRS, 9,1 % sont en cours d'hospitalisation, 7,8 % sont en MECS, 7,8 % se disent hébergées chez des amis, 2,6 % sont dans un FJT, 3,9 % sont prises en charge par le CADA, 7,8 % sont plus clairement en errance.

Pour 22 % des demandes, des violences conjugales ou intrafamiliales sont nommées. Dans un contexte de conjugalité déviante, l'annonce d'une grossesse déclenche fréquemment un passage à l'acte violent.

2- Les admissions

En 2019, nous avons admis 8 femmes et 2 hommes (2 accueils de couple) :

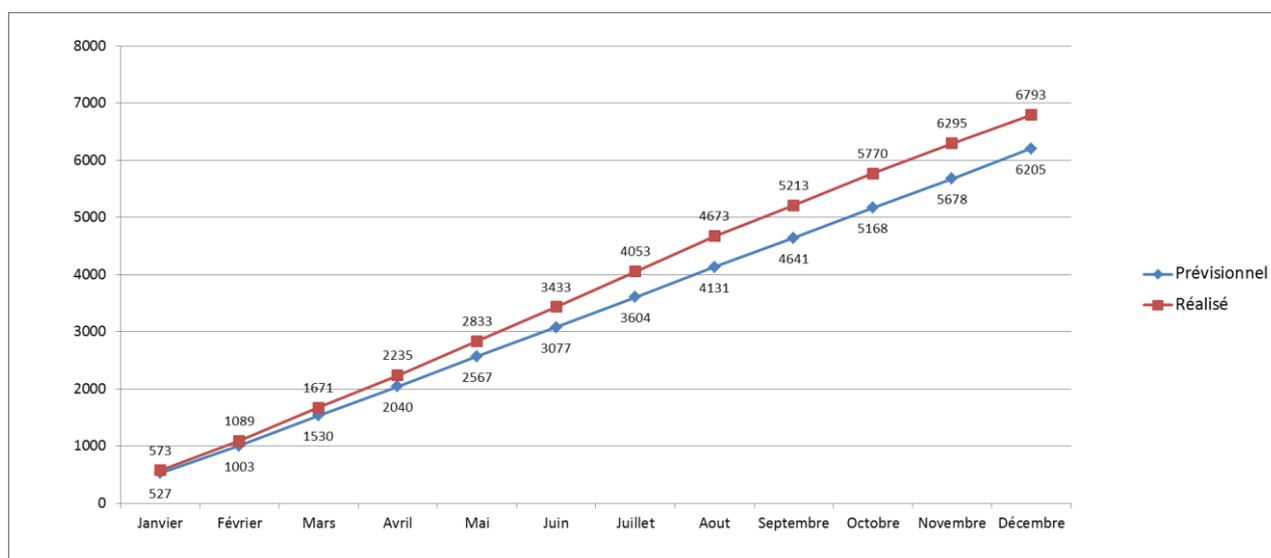
- 2 femmes étaient enceintes de leur premier enfant à leur arrivée,
- 6 femmes avaient déjà leur enfant (pour 1 femme, il s'agissait de son 2ème enfant. Pour les 5 autres femmes, il s'agissait d'un premier enfant).

3- Les situations suivies en 2019

Les prises en charge du 1er janvier au 31 décembre 2019 :

25 familles ont bénéficié d'une prise en charge (dont 6 couples parentaux) : C'est-à-dire 24 mères, 7 pères et 29 enfants soit un total de 60 personnes.

❖ Le nombre de journées réalisées



En 2019, notre taux d'occupation est de 109,5 %.

Ce taux d'occupation élevé s'explique par le fait, que certains logements ont mis du temps à glissé au nom des familles, plus de 4 mois après la demande faite auprès des bailleurs.

❖ Les entrées / sorties par mois

(Incluant l'occupation de la place « Don à l'adoption »)

	ENTREES		SORTIES		nombre de suivis
	Adulte	Enfant	Adulte	Enfant	Unités Familiales
janvier	1 ¹	1 ¹	4 ¹	3 ¹	20
février	2	0	1	0	19
mars	1	2	0	0	19
avril	1	1	1	3	20
mai	2	2	0	0	20
juin	0	0	0	0	20
juillet	0	0	0	0	20
août	0	0	2	2	20
septembre	0	0	0	0	18
octobre	1	1	1	1	19
novembre	2	1	1	1	19
décembre	0	0	3	2	18

¹ en janvier, un couple se sépare et le père est exclu du centre parental, nous actons alors une fin de prise en charge couple, et enregistrons une entrée en individuel pour la prise en charge de Madame avec son enfant, jusqu'à leur départ le même mois.

❖ Les CDAS référents

CDAS référents pour les 25 familles prises en charge en 2019

(Sauf place « Don à l'adoption »)

CDAS référent	Nombre de familles
RENNES	
Champs Manceaux	1
Cleunay	3
Kléber	3
Le Blosne	3
Maurepas	1
Villejean	3

HORS RENNES	
Chartres de Bretagne	4
Janzé	1
Pacé - CRNO	1
Thorigné Fouillard - CREst	2
Monfort sur meu - Pays de Brocéliande	1
Guichen - Pays de Guichen	1
Vitré	1

Sur ces 25 familles prises en charge au cours de l'année 2019, 14 sont originaires de Rennes, 10 familles sont originaires de la couronne rennaise et 1 famille du Pays de Vitré.

- La place « Don à l'adoption »

En 2019, la place « don à l'adoption » n'a pas été utilisée à cette fin. Toutefois la convention signée avec le Conseil Départemental et le centre parental élargit la finalité de cette place. En l'absence de demande de place pour la réflexion au don à l'adoption, celle-ci peut permettre un accueil temporaire d'une femme admise en centre parental mais dont l'entrée est différée faute de place. Le critère principal retenu est l'extrême précarité de la femme et future mère et du risque de placement si une stabilisation dans l'hébergement ne peut avoir lieu.

Le financement de cette place se fait via la dotation globale du centre parental mais il apparaît pertinent d'externaliser cette prise en charge singulière au CHRS situé au 146a rue de Lorient à Rennes. Cette place est garantie et prévue dans l'organisation du centre parental et du CHRS. Elle est occupée ponctuellement ou sur des temps plus longs en fonction du cheminement de chaque jeune femme prise en charge.

4- La typologie des personnes accueillies

- ❖ Pour les personnes entrées en 2019 : 8 familles dont 2 couples (soit 10 personnes) (2 hommes, 8 femmes)

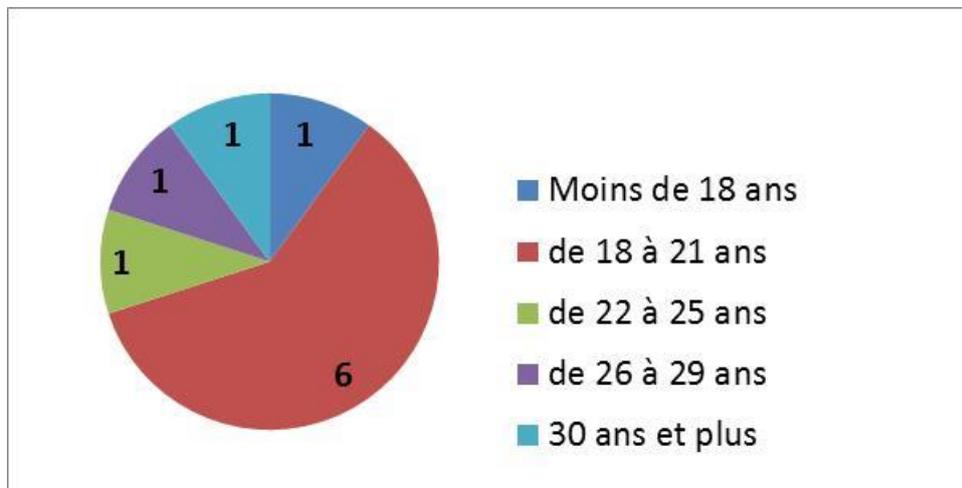
La situation matrimoniale



La plupart des personnes accompagnées se disent en couple. De nouvelles règles de vie et modalités d'interventions ont été élaborées pour prendre en compte cet aspect important dans leur projet de vie.

L'âge

La moyenne d'âge des parents entrés en 2019 est de 23,45 ans. 60 % des personnes accompagnées entrées en 2019 au centre parental ont entre 18 et 21 ans.

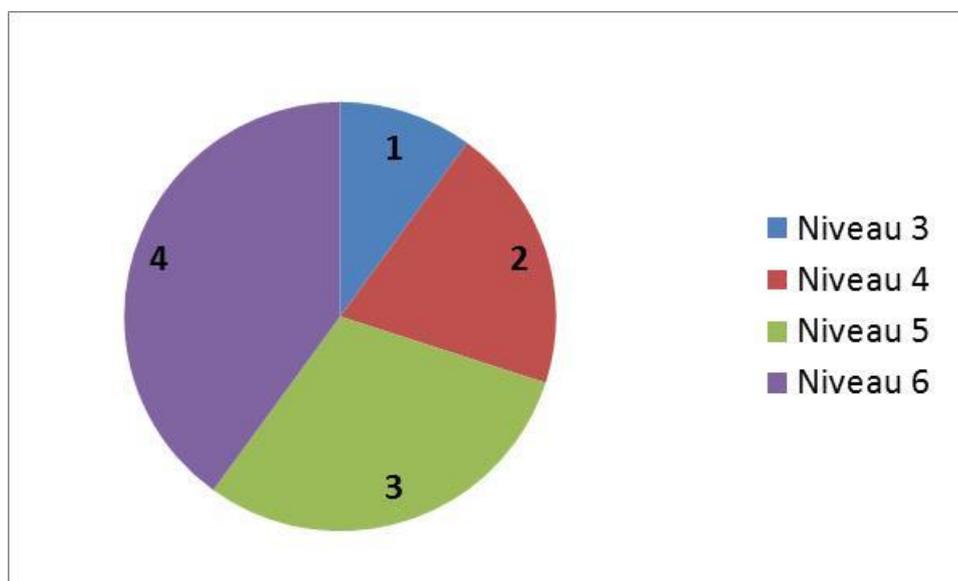


La nationalité

9 des 10 personnes accompagnées entrées en 2019 sont de nationalité française. 1 est de nationalité étrangère et sans statut stabilisé.

Le niveau d'études

* LCE : Lecture, Calcul, Écriture



Les personnes accueillies et accompagnées ont un faible niveau de qualification. Le niveau a baissé par rapport à l'année 2018 et la majorité des personnes accueillies et accompagnées sont en deçà du niveau 5.

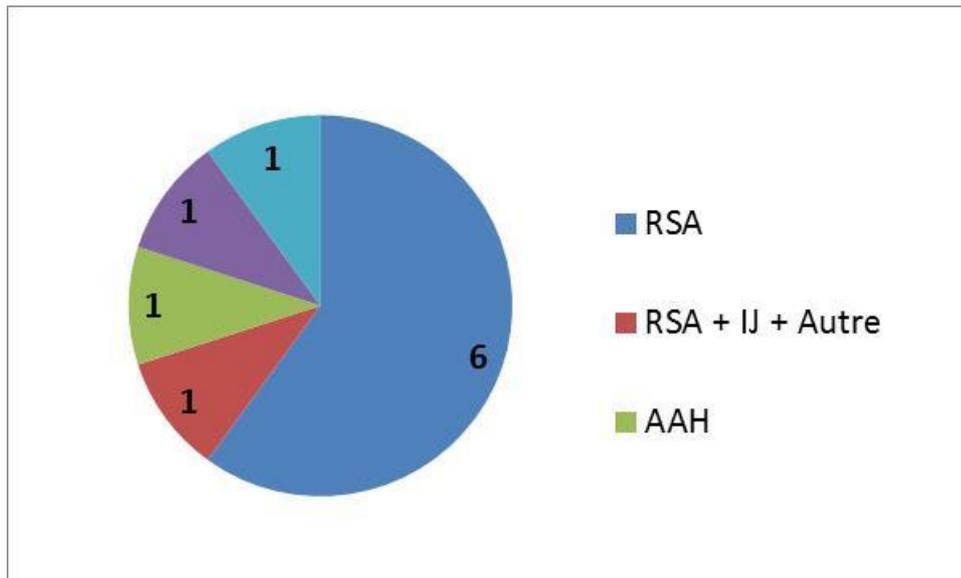
La situation professionnelle

Sur 10 personnes entrées en 2019 :

- 8 n'ont pas d'activité professionnelle ou scolaire,
- 1 personne est employée en CDI en milieu ordinaire et est en congés maternité,
- 1 personne a une activité d'insertion (Restauration).

La situation professionnelle est, pour beaucoup, rendue complexe par le niveau de qualification bas, la situation de monoparentalité, associés aux difficultés de mode de garde de l'enfant.

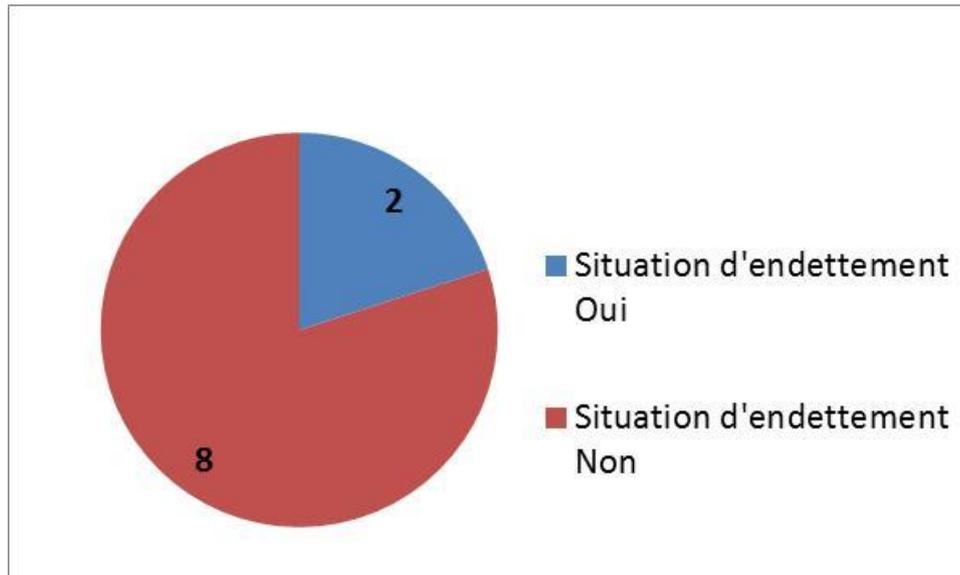
Les ressources



Dans la très grande majorité des situations, les revenus de la famille sont composés du RSA. Le faible niveau de ressources des familles accueillies reste un frein à l'accès à l'autonomie. Pendant leur séjour au centre parental, ces familles vont devoir apprendre à gérer un budget très serré. Elles devront, dans ce contexte budgétaire, accéder à un logement autonome, se meubler, régler les frais de garde pour leur enfant, vivre en autonomie.

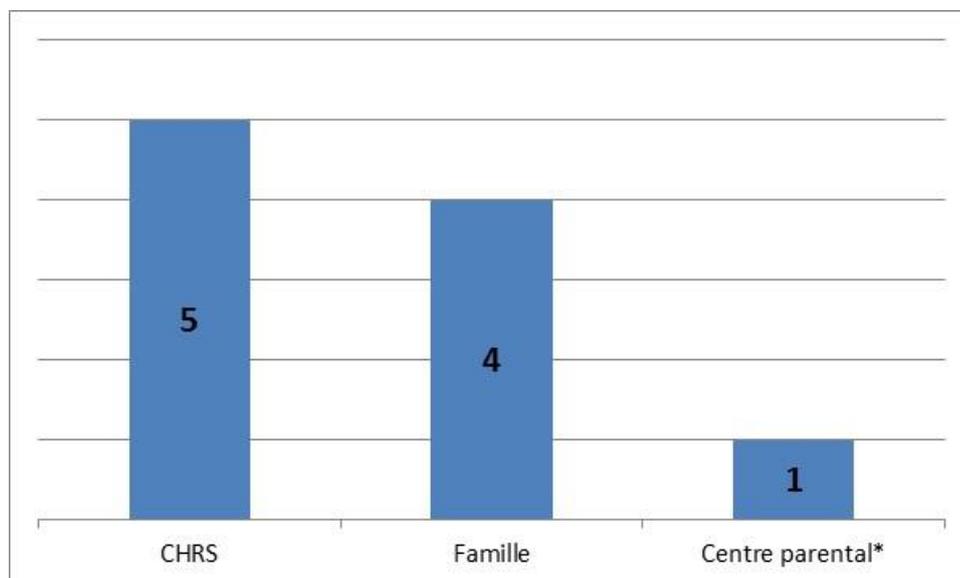
Le centre parental peut accueillir des personnes sans statut au titre de la Protection de l'Enfance. Il est possible de les accompagner grâce à une ligne budgétaire spécifique.

L'endettement



A leur entrée, 2 familles ont reconnu avoir des dettes. 1 a engagé la mise en œuvre d'un dossier de surendettement. Il n'est pas rare de découvrir lors de la prise en charge des personnes accueillies et accompagnées des situations d'endettement tues.

Le logement



**Une situation de fin de prise en charge couple, et entrée en individuel pour la prise en charge de Madame avec son enfant, jusqu'à leur départ le même mois.*

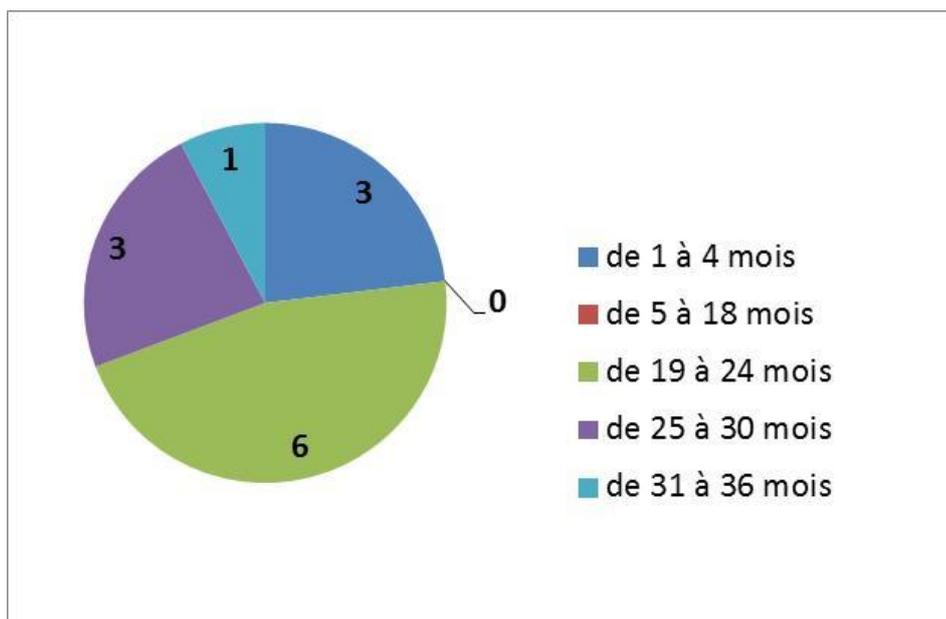
Aucune des familles entrées en 2019 n'avaient son propre logement. Plus de la moitié étaient préalablement prises en charge par l'aide sociale à l'hébergement ce qui indique une situation de grande précarité avant l'entrée au centre parental.

❖ Pour les personnes accompagnées sorties en 2019

	Enfants		Adultes	
	Filles	Garçons	Femmes	Hommes
Nombre de personnes	4 ¹	8	10 ¹	3

¹ Une mère et sa fille sont comptées 2 fois, car il y a eu 2 prises en charge : Les parents ont d'abord été pris en charge en couple, puis se sont séparés, la mère a bénéficié d'une prise en charge individuelle avec sa fille jusqu'à la sortie.

La durée de séjour



À noter que pour les 3 prises en charge courtes (moins de 4 mois), il s'agit de 2 prises en charge couple, où du conflit et de la violence sont apparus.

L'accompagnement s'est poursuivi de façon séparé pour l'un des couples, dans 2 logements du centre parental, jusqu'au départ préparé d'un des conjoints vers une autre solution.

Pour l'autre couple, la violence au sein du couple s'est conclue par une exclusion d'un des conjoints du centre parental, et une rupture de contrat par le centre parental/CDAS pour l'autre conjoint et son enfant.

Ces deux accueils de couple dans des contextes de violence ont mis à mal l'équipe du centre parental. Un moratoire sur l'accueil des couples a été ouvert. L'équipe a alors réfléchi à la question de l'accueil spécifique du couple, à la question de la référence pour chacun des membres du couple. La question d'un logement de repli a été posée.

Les prises en charge en centre parental sont généralement de 6 mois renouvelables, la limite étant les 3 ans de l'enfant. Tout comme l'admission, une prolongation de prise en charge doit faire l'objet d'une demande écrite motivée du parent, et soumise à l'accord du responsable du CDAS référent.

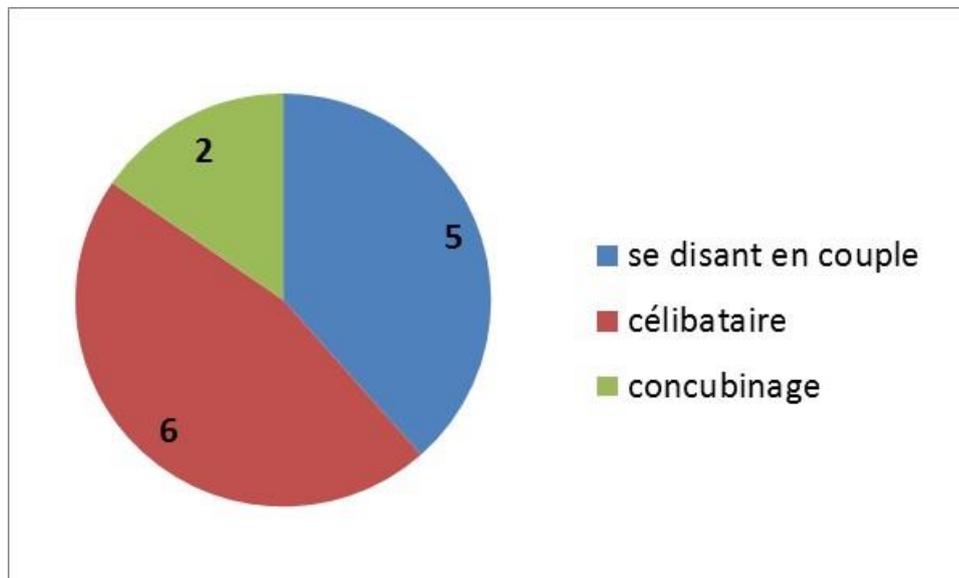
Autant que faire se peut la fin de prise en charge est préparée avec la famille, en accord avec le CDAS référent. Toutefois, une personne accompagnée peut mettre fin à sa prise en charge à tout

moment, dès lors qu'elle le souhaite. Le CDAS référent peut alerter le Juge des Enfants si un risque de danger existe pour l'enfant.

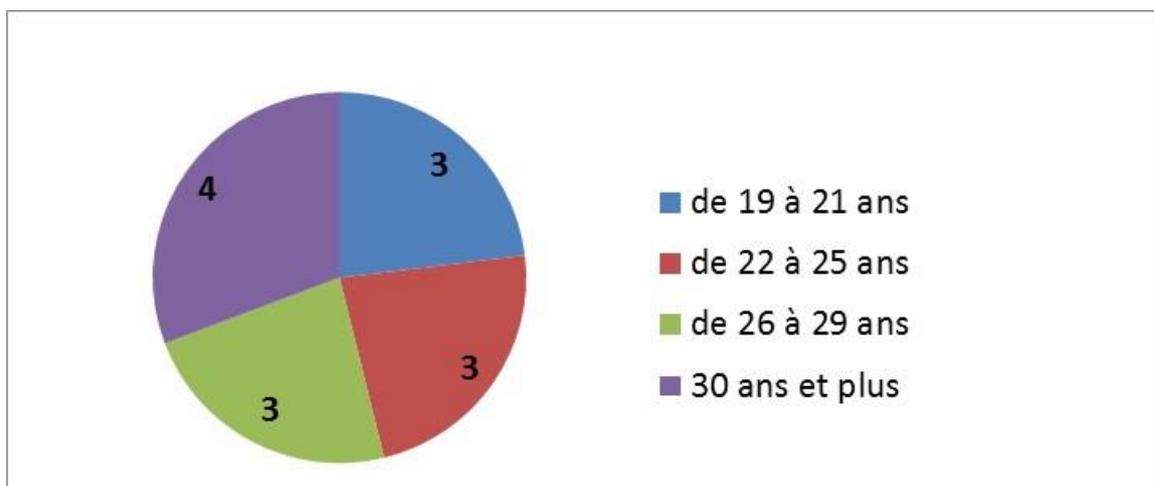
Les fins de prise en charge se préparent avec le CDAS du nouveau domicile de la famille, et notamment la recherche des relais nécessaires, le cas échéant, sur le quartier.

En 2019, exception faite des 3 fins de prise en charge de « moins de 4 mois » dues à des conflits et de la violence pour 2 couples accueillis ; les 10 autres accompagnements ayant pris fin ont duré plus de 19 mois, certains ont même été prolongés en raison de l'attente d'un glissement de bail tardif.

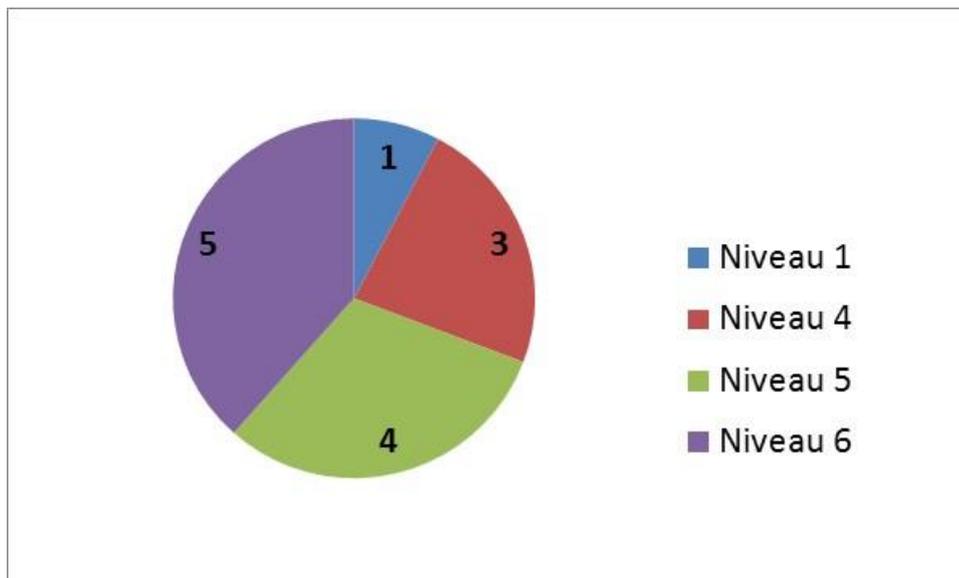
La situation matrimoniale



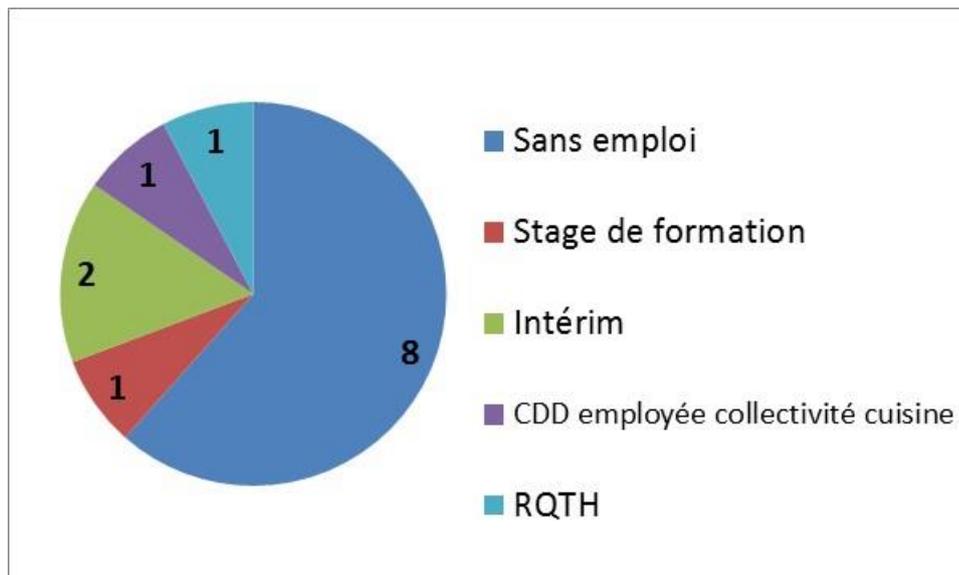
L'âge



Le niveau d'étude

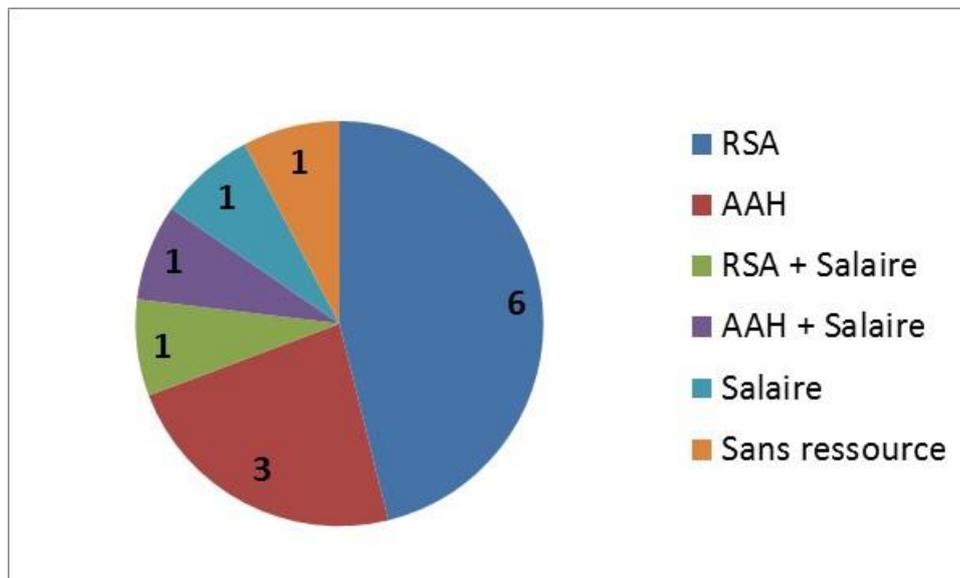


La situation professionnelle à la sortie



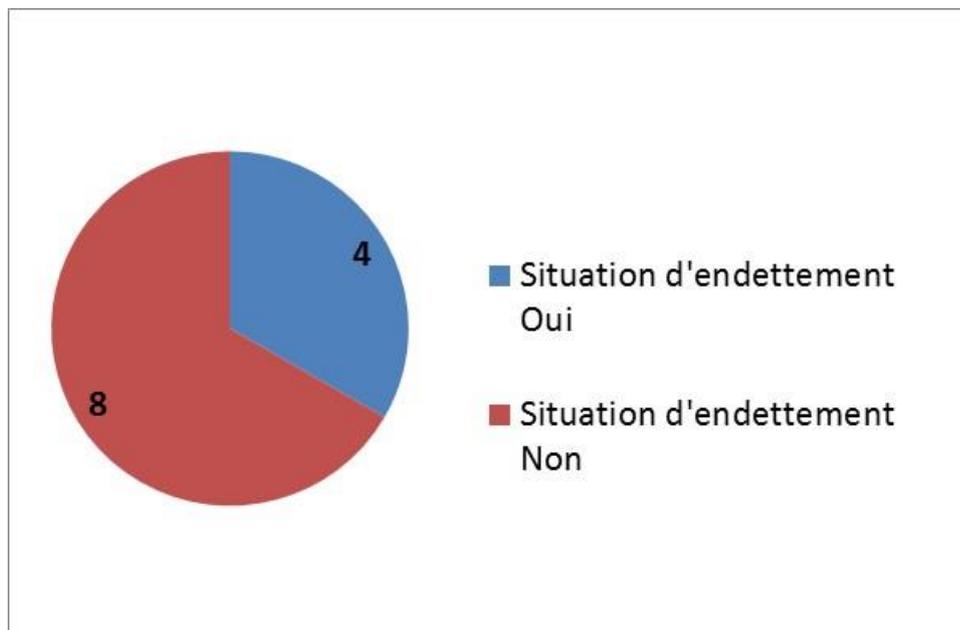
Comme vu précédemment les personnes accueillies et accompagnées ont un faible niveau de qualification et peu ont une expérience professionnelle. Le contexte d'accueil en centre parental est corollaire à l'arrivée d'un enfant. L'accès à un mode de garde satisfaisant pour une reprise d'emploi ou de formation peut prendre du temps et est parfois tout juste réglé à la fin de la prise en charge.

Les ressources



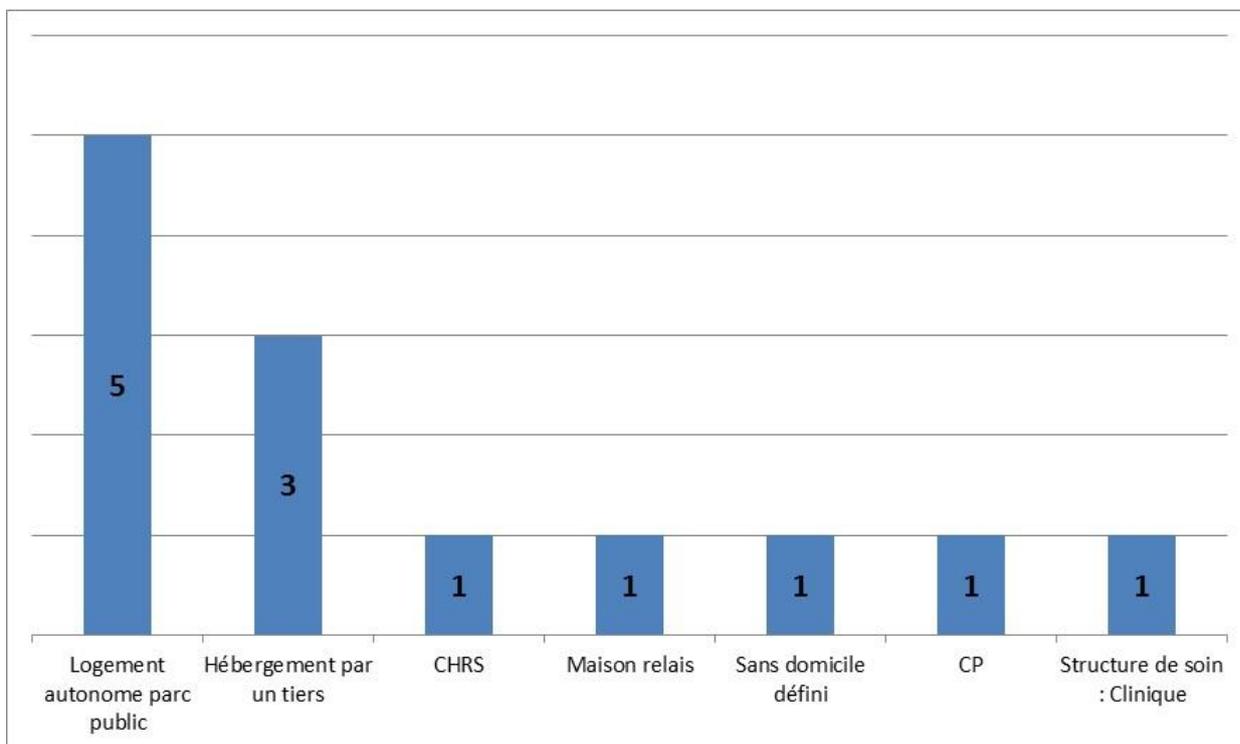
Le temps de prise en charge ne permet pas forcément un retour à l'emploi rapide. Cependant, la question de l'insertion professionnelle est traitée et le projet de chaque résident.e est souvent défini voire amorcé.

L'endettement



Un travail éducatif autour de la gestion budgétaire est effectué afin de soutenir l'apprentissage de la gestion budgétaire. Quand cet apprentissage est impossible des propositions d'orientations sont faites vers des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) avec le CDAS de référence ou des mesures judiciairisées.

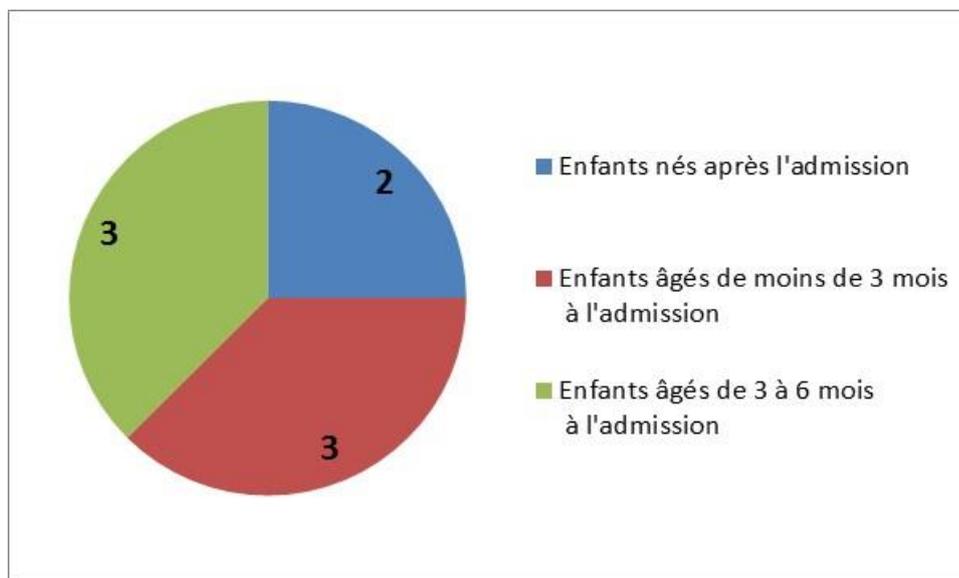
Le logement



En 2019, 38,46 % des familles sorties ont accédé à un logement autonome. En comparaison, en 2018, 22,2 % des familles sorties ont accédé à un logement autonome.

5- La situation des enfants

❖ 8 enfants sont entrés en 2019



La situation

8 enfants sont entrés en 2019, 2 sont nés pendant la prise en charge au centre parental. Parmi eux :

- 4 sont reconnus par le père et l'autorité parentale est conjointe,
- 4 sont sous l'autorité exclusive de leur mère.

Le mode de garde

La mise en place d'un mode de garde régulier est un élément important de l'accompagnement des familles vers une autonomie. Outre le fait qu'il est un élément important de l'insertion sociale, il est aussi très souvent un relai essentiel pour garantir la protection de l'enfance.

La fréquentation de l'Espace-Enfants pendant la prise en charge

L'Espace Enfants du centre parental propose des accueils à la demi-journée (3 fois par semaine) et à la journée (2 fois par semaine) pour permettre :

- **aux parents** : d'effectuer des démarches sur l'extérieur, de "souffler" quelques heures, prendre du temps pour eux. C'est également un lieu où les parents peuvent passer du temps, donner un repas, effectuer un soin à son enfant, observer des attitudes maternelles (les autres parents) et éducatives (les professionnel.le.s).

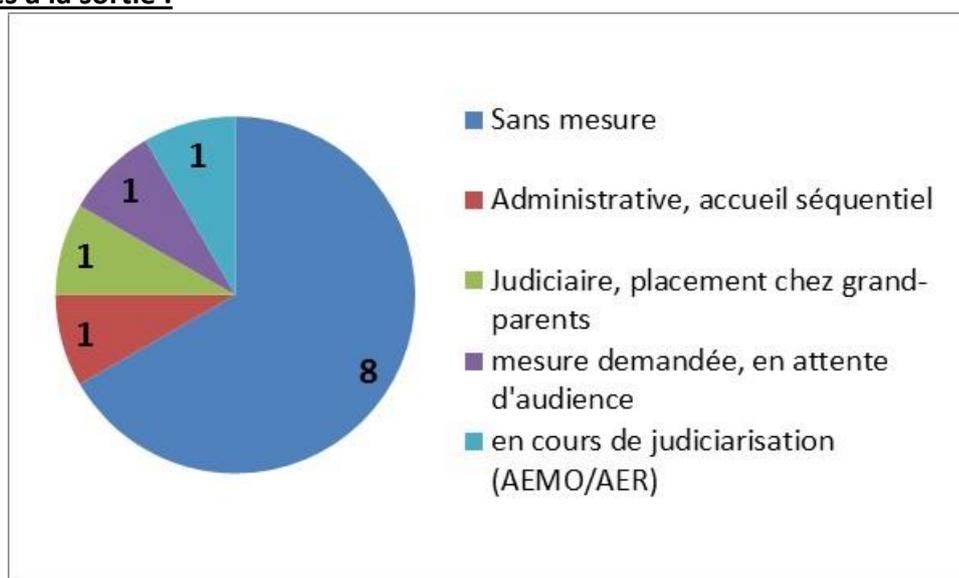
- **à l'enfant** : de favoriser son éveil, sa socialisation, de bénéficier d'une prise en charge au plus près de ses besoins. Les enfants pris en charge au centre parental fréquentent l'espace enfant avant de pouvoir intégrer une structure collective type crèche. Cet accueil se faisant en fonction des besoins des enfants et de leur mère, il peut se faire rapidement (dès 8 semaines).

En 2019, 16 enfants ont été accueillis à l'Espace-Enfants, pour un total de 2114 heures. Le nombre d'heures de présence est en forte baisse par rapport à 2018. Puisque sont accompagnés et favorisés dès que possible des modes de garde de droit commun, les enfants du centre parental ont bénéficié plus rapidement de places en crèche en 2019.

3 familles (3 enfants) ont eu recours pour leur(s) enfant(s) à des temps d'accueil chez une assistante maternelle. Pour ces familles, cet accueil a été fréquent. Ces relais d'une nuit, d'un week-end ou de manière plus régulière sont indispensables pour des enfants dont le parent est en très grande difficulté. Dans ces situations, ils permettent d'éviter un placement, et dans les situations les plus problématiques, de le préparer.

❖ 12 enfants sont sortis en 2019

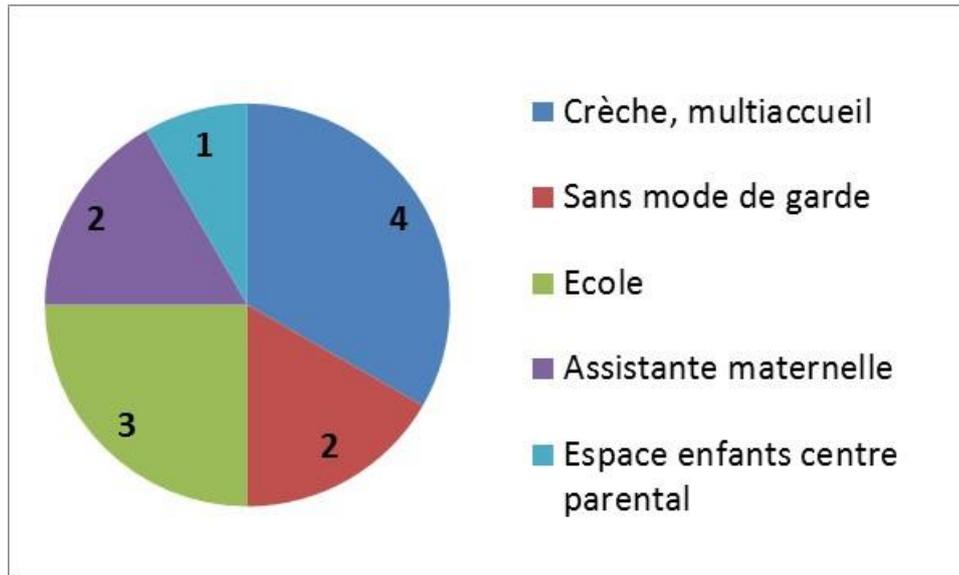
Les mesures à la sortie :



Sur les 12 enfants sortis en 2019 :

- 9 sont reconnus par leur père et sous autorité parentale conjointe,
- 3 sont sous l'autorité exclusive de leur mère.

Le mode d'accueil en journée à la sortie du centre parental



2 enfants sont sans mode de garde à la sortie :

- La mère (ressortissant étranger en attente de statut) est partie vivre avec son enfant chez de la famille loin de rennes, l'enfant allait être scolarisé en arrivant sur place,
- Le second enfant a été placé chez ses grands-parents dans une autre ville.

L'accueil en crèche reste une priorité dans l'accompagnement, pour permettre aux enfants d'avoir un lieu pour eux et aux mères d'engager ou poursuivre leur parcours vers et dans l'emploi.

À noter : nous sommes confrontés à la nécessité d'accompagner les enfants vers des structures pédopsychiatriques comme les CAMSP (Centres d'Action Médico-Sociale Précoce).

6- La santé



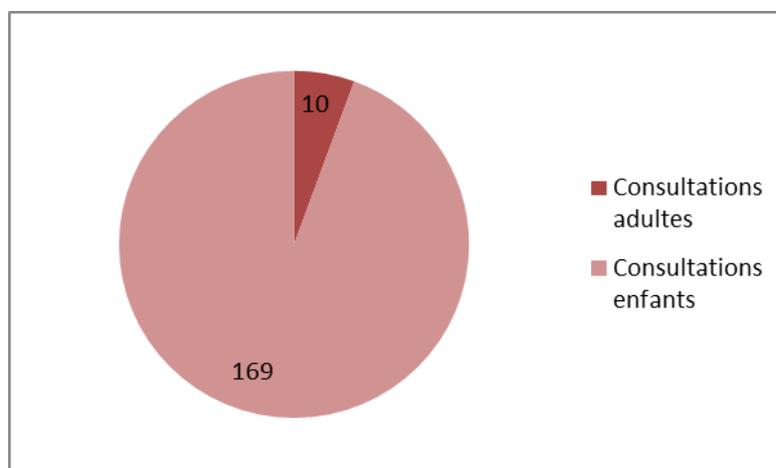
Au centre parental Ti An Ere, deux professionnelles de la santé assument plus spécifiquement cette fonction :

- Une médecin pédiatre effectue des consultations tous les mercredis matin de 9h à 12h30.
- Une infirmière puéricultrice à temps 0,80 % ETP.

Le travail au centre parental se traduit par des consultations, des accompagnements vers des professionnel.le.s de santé, des accompagnements vers des structures de gardes mais aussi des temps d'échanges avec les autres professionnel.le.s de l'équipe (compte-rendu oral après les matinées de consultations, les transmissions avec les auxiliaires puéricultrices). Préoccupée par la santé de certains enfants, la médecin pédiatre est régulièrement en lien avec la puéricultrice pour prendre des nouvelles d'enfants malades et vérifier le suivi de leur état de santé (poids - fièvre).

Il y a eu 42 mercredis de consultations en 2019. La durée des consultations est variable. Elle est classiquement de 30 minutes pour une consultation de « base ». Toutefois certaines consultations telles que : une première consultation ou une consultation bilan des 9 mois, une consultation bilan des 2 ans peuvent prendre une heure.

Majoritairement, les consultations sont à destination des enfants accueillis au centre parental :

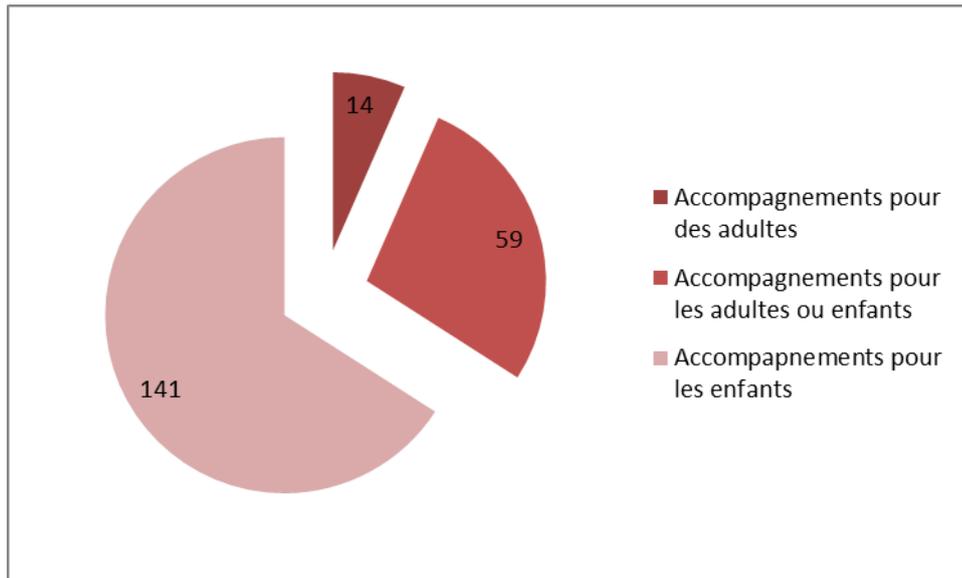


Vaccinations : 62 vaccinations ont été effectuées au centre parental

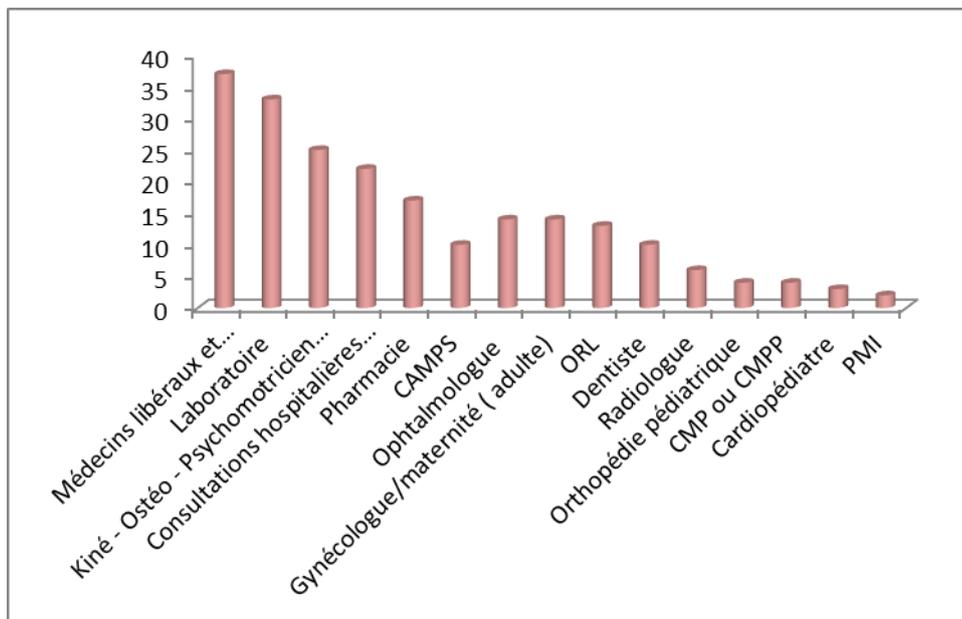
En 2019, l’infirmière puéricultrice a été sollicitée :

- 232 fois pour accompagner les adultes et les enfants du centre parental à vers des rendez-vous extérieurs (pharmacie, laboratoires, ...)
- 214 fois vers des consultations extérieures,
- et 18 pour accompagner les enfants soit vers la crèche soit vers une assistante maternelle.

Pour les 214 consultations externes, la grande majorité d’entre elles sont à destination des besoins pour l’enfant.



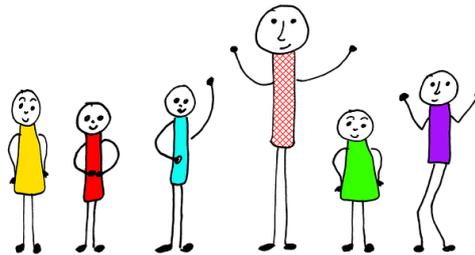
Ces accompagnements vers des praticiens de santé se répartissent comme suit :



Frédérique PORCHER – Infirmière Puéricultrice

Françoise GANTIER - Médecin Pédiatre

7- L'accompagnement des fratries



Depuis 2017, les missions de l'éducatrice de jeunes enfants au centre parental ont été complétées par l'instauration d'une place de référente pour les enfants âgés de plus de 3 ans pris en charge au centre parental avec leur-s parent-s. Les familles étant par ailleurs accompagnées par un binôme de référents : travailleur.se social.e et auxiliaire de périculture.

L'accueil d'une famille de 3 enfants sur un logement en résidence extérieure sans passage par l'interne était une expérience nouvelle pour une admission en centre parental. De ce fait, le service a fait le choix de mettre en place un étayage assez conséquent, de façon à avoir une attention particulière à chacun des membres de la famille. L'auxiliaire étant référente du bébé âgé de 4 mois à leur arrivée, et l'éducatrice de jeunes enfants référente d'un garçon de 2 ans et demi et d'une fille de 5 ans. L'éducatrice de jeunes enfants est intervenue dans l'accompagnement au domicile, et dans la mise en place des lieux d'accueil pour les aînés :

- Inscription à l'école maternelle : Petite Section 1 dans un dispositif d'accueil des enfants de moins de 3 ans, avec intégration progressive au rythme de l'enfant car ce garçon qui n'avait jamais fréquenté de mode de garde était sensible à la séparation et montrait des difficultés de socialisation,
- Inscription de l'aînée en grande section et au centre de loisirs,
- Suivi de la scolarité avec rendez-vous réguliers avec les enseignants, la maman et parfois la directrice de la maternelle et le référent de la famille,
- Organisation de temps de loisirs en présence de la maman : apprentissage du vélo, piscine, parcs...
- Prise en charge des aînés à l'extérieur sur de courts temps permettant à la maman de s'occuper plus sereinement du bébé.

Après des observations de la part de l'école et du centre parental, une orientation est faite vers le CAMSP pour le garçon de 3 ans, où il a bénéficié d'un suivi par une orthophoniste. L'éducatrice de jeunes enfants était alors l'intermédiaire entre le CAMSP et la famille afin de faciliter la réalisation de rendez-vous réguliers. Un bilan avant la fin de prise en charge par le centre parental a été fait afin de réfléchir à la façon de poursuivre un accompagnement spécifique.

Une autre famille a été admise fin 2018 et durant toute l'année 2019, composée d'un enfant âgé de 6 ans pris en charge avec son petit frère de 13 mois à leur arrivée. De la même façon, une attention particulière a pu être apportée à cet enfant, au sein de la résidence et autour de la scolarité ainsi que l'organisation d'activités de loisirs à l'interne, comme à l'extérieur.

Dans ces 2 familles, l'éducatrice de jeunes enfants référente a pu avoir une relation de proximité avec ces enfants, qu'ils ont eux-mêmes identifiée comme un adulte privilégié présent à leurs côtés et attentif à leur évolution.



Les familles sont informées dès leur arrivée du rôle de chaque professionnel.le dans l'accompagnement de chacun.

Au niveau de l'équipe, un travail de co-référence a été réalisé. Les 3 référentes ont pu partager leurs observations, réfléchir aux orientations et ont écrit ensemble les notes de situation. Des rencontres formelles avec la famille ont été organisées : temps de bilan, de renouvellement de prise en charge, ainsi qu'avec le CDAS aux moments des rendez-vous de réflexion nécessaire à l'évolution de la prise en charge.

Il apparaît important que nous puissions apporter une attention particulière à chacun des enfants accueillis avec leur-s parent-s, dans notre cadre d'intervention et du fait de notre mission de protection de l'enfance.

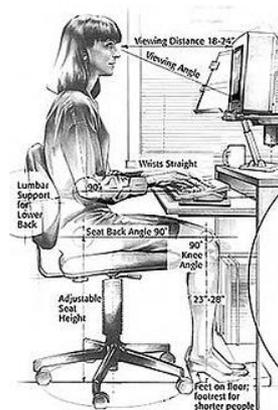
Yolande ALIX

Éducatrice de jeunes enfants

8- Le secrétariat

Mon poste d'assistante de direction au centre parental est un poste à 0,80 ETP, il a un caractère polyvalent : certaines tâches comme la facturation ou la caisse sont récurrentes, d'autres tâches sont ponctuelles et néanmoins importantes. Mes tâches sont variées, aucune journée ne se ressemble.

- Facturation pour 17 unités familiales environ
- Elaboration des états de caisse mensuels et veiller à son alimentation en espèces (participation aux encaissements des loyers et aux transmissions d'aides financières)
- Suivi de l'activité mensuelle, saisie des statistiques, et participation au rendu de l'activité annuelle
- Gestion du courrier entrant et sortant : En 2019, cela représente environ 400 courriers sortants, et enregistrement d'environ 170 courriers entrants et beaucoup beaucoup de courriels !
- Accueil physique et l'accueil téléphonique partagés avec le.la travailleur.se social.e de permanence
- Saisie d'environ 140 demandes d'interventions techniques en 2019
- Participation à la gestion locative d'un peu plus d'une vingtaine de mouvements pour 2019 que cela soit des entrées, sorties passages d'un logement à un autre ou des fins de prise en charge (demande nettoyage des appartements, contrat de mis à disposition, prise de RDV, transmission des contrats de bail, assurances...)
- Plus globalement participation à la circulation de l'information et à l'organisation
- Appui (dans la mesure du possible) à l'équipe, à la direction de service et de pôle sur toute tâche de secrétariat demandée
- À la marge, des inscriptions formations, des commandes de fournitures et consommables...
- Et n'oublions pas l'aide à résolution de problèmes informatiques « mineurs » !



Fabienne LE MARCHAND

Assistante de direction

9- Les missions des surveillants de nuit



Les missions du surveillant de nuit au centre parental Ti an Ere sont essentiellement la protection des personnes et des biens mais également le soutien aux résident.e.s et leurs bébés.

Le public concerné est l'ensemble des résident.e.s du bâtiment de la rue des tanneurs ainsi que de la maison du 26 rue des tanneurs à côté de la résidence. Le surveillant est également amené à répondre aux sollicitations de toutes les familles hébergées en appartement extérieur ainsi qu'aux mineurs isolés de Ti ar Bed. La surveillance, notamment les rondes régulières à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment, a pour but de prévenir tout risque d'incendie ou tout problème technique en urgence.

Le surveillant doit veiller à l'application du règlement intérieur, faire respecter la tranquillité des résident.e.s après 22h, gérer les horaires de visites, éviter les intrusions de personnes non autorisées, gérer des conflits.

En cas de problème important, le surveillant est amené à faire appel aux services d'urgence : pompiers, Samu, police mais également services techniques de nuit. Un cadre d'astreinte peut être contacté pour avoir un avis distancié sur une situation problématique ou dès qu'une décision qui dépasse le cadre de compétences du surveillant doit être prise.

Concernant la santé, les surveillants peuvent prendre le relai d'une personne pour téléphoner au Samu, à SOS médecins ou aux pompiers notamment en cas d'accouchement, mais également pour un.e résident.e (enfant ou adulte) malade pendant la nuit. Seuls quelques produits pharmaceutiques peuvent être donnés par les veilleurs : sérum physiologique, arnica, désinfectant, pansements.

Les surveillants sont à l'écoute des résident.e.s qui peuvent les solliciter à tout moment pour une baisse de moral, un besoin de parler. Ils peuvent également intervenir pour aider un parent fatigué à s'occuper de son bébé (donner un biberon, aide au coucher). Ils doivent être vigilants dans le cadre de la protection de l'enfance au bien-être des enfants accueillis et intervenir dès qu'une situation semble inhabituelle.

Toutes les informations, interventions et observations qui sont importantes sont retranscrites par écrit sur le cahier de liaison et oralement au.à la professionnel.le qui prend le relai le matin.

Notre mission au sein du centre parental est caractérisée par la responsabilité. En effet, étant seul la nuit pour faire face à toute sorte de situations, c'est à nous de juger de l'urgence du problème, si nous pouvons le régler seul ou faire appel au cadre d'astreinte. C'est cette grande responsabilité de protection qui donne un sens à notre travail ainsi que l'empathie que nous avons pour les personnes que nous accompagnons.



Rivaël MORIN
Jean-Jacques SOURD
Pierrick LE TINNIER

Les surveillants de nuit

10- Une des missions des auxiliaires de puériculture

L'espace-enfants : un lieu ressource pour enfants et parents



L'arrivée d'un enfant constitue souvent une période sensible qui vient bouleverser la situation personnelle et familiale. La recherche d'un nouvel équilibre dans un contexte tel que celui des femmes, hommes et couples que nous accueillons (isolement social, problématique familiale complexe, situation matérielle et financière précaire, etc...) suppose un réel soutien matériel, moral et psychologique. L'accompagnement des professionnel.le.s vient soutenir le travail d'élaboration auprès des parents : La valorisation de leurs compétences ainsi que la découverte de ce qui fait la singularité de leur enfant contribue à la construction du lien.

Un lieu :

Lieu d'éveil et de socialisation, l'espace-enfants est un moyen permettant la mise en œuvre du processus de séparation/individualisation : se séparer et se retrouver. Il est un moyen de prévention dans la mesure où l'équipe peut préconiser l'accueil régulier d'un enfant si cela s'avère nécessaire.

L'adaptation se fait au rythme du ou des parents et de l'enfant, si possible de manière progressive, à partir de la connaissance qu'ils ont de leur(s) enfant(s) et de leurs attentes. Les échanges avec les professionnel.le.s et la possibilité laissée aux parents de passer du temps dans ce lieu peuvent favoriser l'adaptation de l'enfant. Il peut également être proposé aux parents de venir donner un repas à leur(s) enfant(s), notamment au moment de l'introduction de l'alimentation diversifiée.

C'est aussi la possibilité pour eux.elles d'observer les attitudes maternantes et éducatives des professionnel.le.s, ce qui suscite des questionnements, des échanges et peut les aider à élaborer leur fonction et rôle parental.

Offrir aux parents un lieu d'accueil pour leur(s) enfant(s) leur permet de disposer de temps pour eux.elles. Il constitue une étape intermédiaire entre le milieu familial et un mode de garde collectif ou individuel. La fréquentation régulière de l'espace-enfants s'inscrit dans cet objectif. L'instauration de repères suffisamment stables contribue à offrir à l'enfant un environnement structuré favorisant un sentiment de sécurité.

Le fonctionnement de ce lieu permet également des accueils personnalisés répondant à des demandes spécifiques pour tous les enfants pris en charge par le centre parental (Accueil partiel dans une crèche, rendez-vous de la famille avec le travailleur social, ...). L'opportunité de ces accueils est évaluée en équipe pluridisciplinaire et toujours dans l'intérêt de l'enfant.

L'accompagnement :

Les échanges avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire du centre parental, des éléments de l'histoire familiale, les accompagnements au domicile et les observations de chacun permettent d'avoir une première approche de la situation. L'écoute de ce qu'exprime l'enfant, ses éventuels manifestations et symptômes, sont autant d'éléments qui amènent l'équipe à s'interroger et à adapter ses interventions. La disponibilité des professionnel.le.s intervenant.e.s permet de répondre aux besoins spécifiques de chacun des enfants.

Dans certaines situations, pouvoir accueillir l'enfant dès la naissance, en accord avec un médecin, peut avoir un effet préventif. Le bouleversement psychique et une fragilité de la mère après la naissance peuvent nécessiter une prise de relais auprès de l'enfant dans l'urgence, soit à la demande du parent, soit des professionnel.le.s.

Il est possible de poursuivre l'allaitement maternel. Si la maman est disponible, elle peut être appelée pour donner la tétée sur place.

Cet accueil est l'occasion de repérer d'éventuelles manifestations de mal-être chez le nouveau-né (évitement du regard, pleurs intenses, hypotonie, troubles du sommeil, d'alimentation...) que nous pourrions prendre en compte rapidement.

Cet étayage précoce est l'occasion de mettre des mots sur ce que manifeste l'enfant, ce que rencontre le parent, et donc d'accompagner la construction d'un lien quel qu'il soit.

Le maternage, l'attention, la stimulation, les échanges verbaux sont indispensables à la bonne évolution de l'enfant et essentiels pour sa construction psychique.

Deux professionnelles (auxiliaire de puériculture et / ou éducatrice de jeunes enfants) sont présentes pour accueillir au maximum 8 enfants en simultané. Les travailleu.r.se.s soci.aux.ales, la puéricultrice et le psychologue peuvent venir ponctuellement pour y rencontrer les enfants.

L'espace-enfants - un lieu ressource pour enfants et parents ... parmi d'autres lieux :

Les conditions d'accueil à l'espace-enfants qu'il s'agisse des horaires d'ouverture, du nombre et de l'âge des enfants, peuvent ne pas correspondre au projet de la famille. (Travail, lycée ou formation).

De plus, il nous paraît indispensable que, quel que soit le projet de la famille, l'enfant puisse bénéficier d'un mode de garde à temps plein et pérenne. Cette inscription se fait dans le cadre de la protection de l'enfance et peut répondre à la prévention des placements.

C'est pourquoi, des échanges avec « l'étoile » (plateforme centralisant l'accès à un mode de garde pour les familles rennaises) ainsi qu'avec les directrices des crèches nous ont permis de mettre en avant l'importance pour les enfants de pouvoir bénéficier de ces lieux de socialisation, d'éveil, de repère et de rythme.

Un travail en partenariat a été mené afin d'améliorer la connaissance mutuelle de nos structures : des échanges de professionnel.le.s des crèches, nous permettant d'accompagner et prendre en compte les besoins des enfants et celui des parents.

En 2019, 7 enfants ont pu bénéficier d'un mode de garde.

Tous ces temps de transmissions, d'observations, d'évaluations nous permettent de répondre aux besoins de chaque famille dans son individualité et toujours au regard de notre mission première qui est la protection de l'enfance.

L'espace-enfants - un lieu ressource pour enfants et parents – pour d'autres temps et moments partagés :

Dans ce lieu sont organisées les weekends des activités collectives afin que les familles prises en charge au centre parental se retrouvent pour partager un moment convivial. Ces temps sont encadrés par un.e travailleur.se social.e.



Cathy MALHERBE
Catherine SIMONET
Hélène LELANDAIS
Valérie LECLER

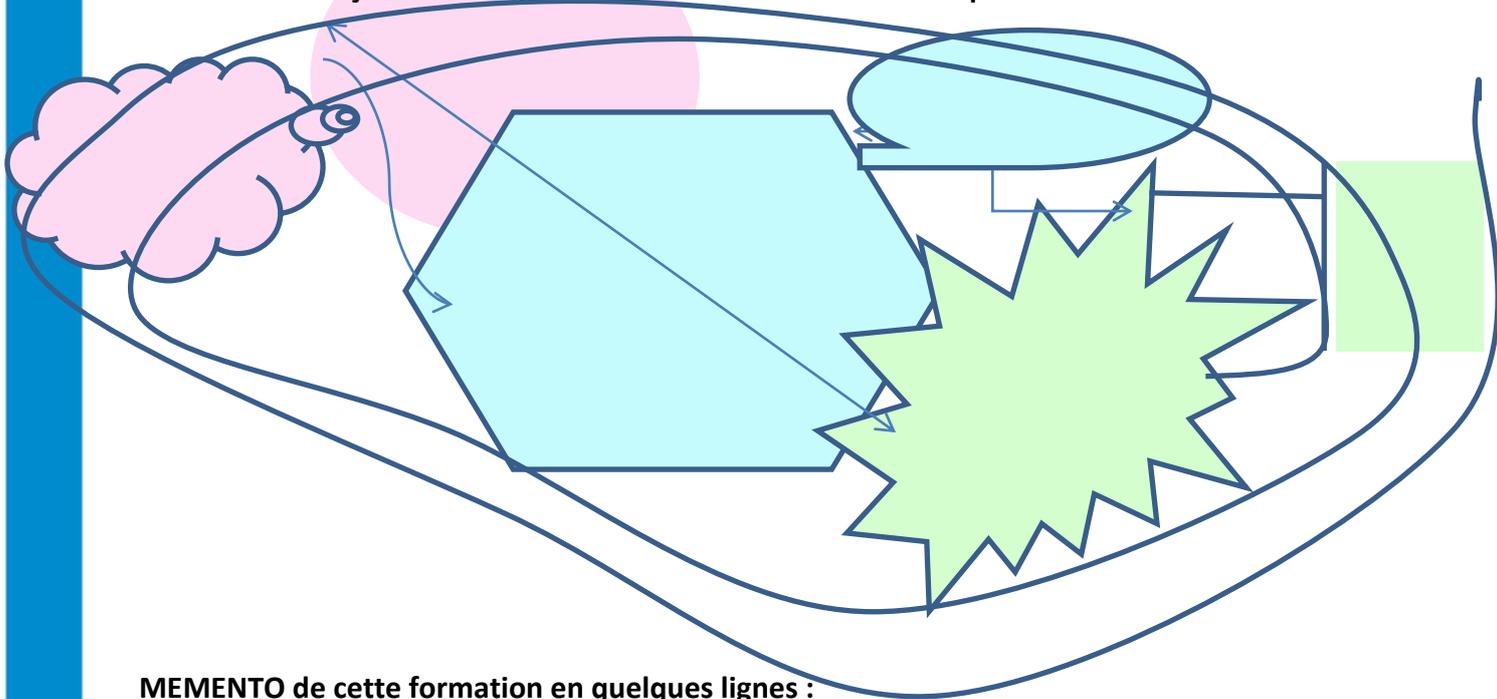
Auxiliaires de puériculture

11- Formation : La « systémie du couple »

Animée par **Béatrice BOUSSARD** (Formation Forsyfa)

Une formation pas comme les autres. Que l'on peut s'approprier ou pas dans nos pratiques professionnelles ! En revanche, il est indéniable que cette formation ne laisse pas indifférent. L'approche systémique c'est comme une nouvelle paire de lunettes qui vient colorer notre pratique.

Une nouvelle façon d'envisager la rencontre avec les familles que nous accueillons.



MEMENTO de cette formation en quelques lignes :

- ✓ La famille est un système, ce qui signifie un ensemble d'éléments en interaction dans un contexte donné, en constante évolution et avec une finalité.
- ✓ Réfléchir à notre place dans ce système d'intervention, nous y avons notre part active et devons en prendre conscience.
- ✓ Inventer la rencontre et ses supports loin des entretiens classiques. Les bouchons ou des liens permettant à la personne de présenter son système familial, amical afin de l'aider et percevoir sa place, sa vérité et où elle se situe dans son système familial.
- ✓ L'utilisation du *Comment* plutôt que du *pourquoi* dans le fonctionnement du couple (moins jugeant).
- ✓ Mettre le focus sur leur relation. Deux histoires se rencontrent plus que deux individus. Chacun arrive avec son héritage, son histoire.
- ✓ L'importance du non verbal, notamment les expressions du visage.
- ✓ S'interroger sur ce qu'on a pu observer, est-ce correct pour la personne face à nous ?, vérifier ce qu'on imagine, nos hypothèses pour éviter tout fantasme ou fausse route.

- ✓ Permettre au.à la professionnel.le de la créativité et amener de la légèreté dans l'accompagnement.
- ✓ La conjugalité est indissociable de la parentalité.
- ✓ La question de la triangulation est une notion essentielle à intégrer, chacun peut être à son tour dans cette triangulation, dans cette coalition.
- ✓ La place du.de la professionnel.le dans ce système. Nous pouvons être mis à une place tantôt avocat, conciliateur, arbitre ou bouc émissaire... En prendre conscience permet de s'en dégager.
- ✓ Aider le couple à regarder leur relation. S'il y a symptôme, il y a souffrance et voir la fonction que le symptôme occupe.
- ✓ Analyser qui est en position haute : le parent ? l'enfant ?
- ✓ Identifier les différentes structures familiales et la qualité de leurs frontières (perméables/ imperméables/ semi perméables) dotées de différents systèmes (fermés/ ouverts ou semi ouverts).

Une chose est sûre toutes les familles ont des ressources, à nous de les accompagner à en prendre conscience.

Cathy MALHERBE - Auxiliaire de puériculture

Laurence COURTEILLE - Éducatrice spécialisée

III- LE BUDGET

1. Les dépenses

	Réalisé 2018	Budget 2019	Réalisé 2019	Budget 2019 - Reel 2019
GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION				
Achats	43 593	43 761	49 391	-5 630
Services extérieurs	31 846	33 736	28 389	5 347
Autres services extérieurs	18 870	23 378	17 012	6 366
Total Groupe 1	94 308	100 875	94 792	6 083
GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL				
Personnel extérieur à l'établissement	3 948		5 291	-5 291
Honoraires	15 079	32 195	20 665	11 530
Remunerations	602 564	590 288	618 669	-28 381
Remboursement indemn journalieres	-8 421		-10 930	10 930
<i>Sous total remunerations brutes</i>	594 143	590 288	607 739	-17 451
Indemnité et préavis			14 709	-14 709
Indemnité retraite	3 368		3 063	-3 063
Variation congés payés	1 070		-7 147	7 147
Charges sociales	348 159	327 879	335 968	-8 089
CITS	-16 596			
Aide à m'embauche	-250			
Dotations provisions depart retraite	5 185		-395	395
Total Groupe 2 net de recettes en attente	954 108	950 362	979 892	-29 530
	Réalisé 2018	Budget 2019	Réalisé 2019	Budget 2019 - Reel 2019
Groupe III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE				
Services extérieurs	168 716	177 747	209 141	-31 394
Autres services extérieurs et impôts	2 122	2 361	2 597	-236
Charges gestion courante et	61 441	55 084	56 022	-938
Charges financières	593	471	469	2
Charges exceptionnelles				
Dotations amortissements	14 346	20 078	16 959	3 119
Total groupe 3	247 218	255 741	285 187	-29 446
Total Charges	1 295 634	1 306 978	1 359 871	-52 893

Pour ce qui concerne le groupe 1, constitué de l'ensemble des achats (énergie, fournitures, alimentaires, petits matériels etc.), des prestations de sous-traitance (sports et loisirs, traitements des déchets, de désinfection etc.) et des frais de divers (déplacements, frais postaux et télécommunication, prestations d'alimentation ou de nettoyage par l'extérieur...), celui-ci est identique à celui de l'année 2018 et inférieur au budget prévisionnel.

Pour ce qui concerne le groupe 2, nous avons dû faire appel fortement à des soutiens extérieurs pour soulager les familles. C'est ainsi que les rémunérations assistantes maternelles sont conséquentes et représentent près de 11 000 €.

Le groupe 3, quant à lui, est composé des charges de locations, d'entretien, de maintenance, d'assurance, des impôts, des charges de gestion courantes.

Les principales charges de gestion courantes représentent le coût de réservation des 2 places au Multi accueil pour 26 000 € et les secours aux usagers pour 17 500 € (diminution de 2 500 € par rapport à 2018). Les créances irrécouvrables représentent 6 300€ en 2019 contre 5 300 € en 2018.

2. Les produits

	Réalisé 2018	Budget 2019	Réalisé 2019	Budget 2019 - Reel 2019
Total Charges	1 295 634	1 306 978	1 359 871	-52 893
GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIF	1 199 234	1 225 113	1 225 113	0
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS à l'exploitation				
Autre produits annexes et subventions	7 600		4 265	-4 265
Autre produits de gestion courante	77 119	81 865	88 160	-6 295
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS	84 719	81 865	92 426	-10 561
GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS ENCAISSABLES				
Reprise provisions charges entretien	2 232		12 730	-12 730
Autres produits : transfert de charges	7 750		8 144	-8 144
TOTAL GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS ENCAISSABLES	9 982		20 874	-20 874
Total produits	1 293 936	1 306 978	1 338 412	-31 434
12000 Résultat comptable	-1 699		-21 459	21 459
Variation Conges payes	1 070		-7 147	
Variation Provision Départ en Retraite	5 185		-395	
Reprise resultat 2016	11 461			
Résultat à affecter	16 017		-29 001	

Pour 2019, nous actons un résultat comptable déficitaire de 21 459 €. L'origine est principalement le groupe 2. Le résultat à affecter est déficitaire de 29 001 €.

IV- LE PERSONNEL DE L'ÉTABLISSEMENT

Directrice du Pôle Protection de l'Enfance

Annyvonne ROGUE

Chef.fe.s de service

Pascal GUILLOTEAU – Elise CHENAVAL - Magali LARNO

Secrétaire de Direction

Fabienne LE MARCHAND

Équipe Educative

Laurence COURTEILLE (éducatrice spécialisée)
Sarah MIMOUNI (éducatrice spécialisée) – en CDD -
Sonia GILOIS-FAFIN (assistante sociale)
Gilles HERMAN (éducateur spécialisé)
Aurélie LEMOINE (assistante sociale)
Aurélie PENHOUE (éducatrice spécialisée)
Peggy TREMOUREUX (assistante sociale)

Équipe Enfants

Yolande ALIX (éducatrice de jeunes enfants)
Catherine SIMONET (auxiliaire de puériculture)
Hélène LELANDAIS (auxiliaire de puériculture)
Valérie LECLER (auxiliaire de puériculture)
Cathy MALHERBE (auxiliaire de puériculture)

Infirmière-Puéricultrice

Frédérique PORCHER

Psychologue

Arnaud SACRÉ

Pédiatre

Françoise GANTIER

Veilleurs de nuit

Jean-Jacques SOURD
Rivaël MORIN
Pierrick LE TINNIER

Agent de Maintenance

Kevin GUILLAUME

Intendante

Morgane SAUVÉE

V- CONCLUSION

Evaluation interne :

Sur le premier semestre 2019, le centre parental a engagé avec le CREAL la deuxième démarche d'évaluation interne. Le référentiel ARSENE (outil du réseau des CREAL) a été retenu. La démarche d'utilisation d'ARSENE s'est voulue :

- Pluridisciplinaire (associant la diversité des professions présentes sur la structure) ;
- Transversale ;
- Participative ;
- Structurée : chaque critère de qualité est étayé ;
- Argumentée : des éléments de preuve sont associés aux appréciations valorisant la qualité du service rendu ;
- Référencée : une bibliothèque interactive a été constituée au cours de la démarche.

L'évaluation interne s'est conclue par un plan d'amélioration de la qualité qui comprend 17 points (ex : Améliorer les conditions d'accueil des couples et leur prise en charge ; Revoir les outils de transmission professionnels...). Au-delà du cadre légal de cette démarche d'évaluation, il est fondamental de régulièrement analyser et interroger les pratiques afin de les adapter et les améliorer en permanence.

2020 sera l'année de la réécriture du projet d'établissement. Les 17 points relevés dans le plan d'amélioration de la qualité seront des axes de travail et de réflexion pour mener à terme la rédaction du projet d'établissement 2020-2025.

Objectifs de formation

Suite à l'ouverture de places couples et plus globalement du fait d'une meilleure prise en compte des compagnons dans nos accompagnements, nous sommes de plus en plus régulièrement confrontés à la conjugalité conflictuelle voire violente. Les jeunes personnes que nous accompagnons font souvent l'expérience simultanée de devenir parents et de vivre en couple. Nous sommes convaincus que notre accompagnement peut participer d'une réduction des risques en termes de violence conjugale : en soutenant la communication, en désamorçant les malentendus, les tensions, etc.

Dans ce cadre précis, les professionnel.le.s du centre parental ont participé en novembre 2019 à une formation de 3 jours avec FORSYFA sur la systémie du couple conjugal, avec pour objectifs :

- Définir la relation de couple dans ses dimensions structurales, fonctionnelles, existentielles et Trans générationnelles.
- Concevoir le cadre d'un accompagnement de la conjugalité, la place de l'intervenant comme tiers de la relation, les stratégies propres au travail avec un couple.

Afin de poursuivre la réflexion sur l'accueil des couples en centre parental une formation en systémie de la coréférence (travailleur social/auxiliaire de puériculture) sera engagée en 2020.

Un projet architectural à construire :

Le projet de réhabilitation n'a pas été concluant. Il faudra donc chercher ailleurs sur le territoire rennais un terrain ou une nouvelle résidence permettant le transfert de l'activité du centre

parental prenant en compte les nouvelles caractéristiques du public accueilli et accompagné, des espaces collectifs, des appartements plus spacieux pour l'accueil des couples.

Nous serons attentifs à ce que ce projet que nous souhaitons voir aboutir, puisse intégrer un éventuel élargissement de notre habilitation ou tout autre nouveau service dont l'action se situerait dans le champ de la protection de l'enfance.

Rennes, le 8 avril 2020

Nelly BOUIN

Directrice du Pôle Protection de l'Enfance



Asfad
association

Protection
de l'Enfance

Centre parental Ti an Ere

28 rue des Tanneurs

35700 RENNES

Tél : 02 99 87 91 00

Fax : 02 99 38 79 84

secretariat.centreparental@asfad.fr